

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2664

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1 000 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	1 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"La question de l'eau est une question centrale dans la bifurcation écologique. Le cycle de l'eau, son accès, sa gestion, sont des enjeux majeurs face à l'urgence écologique et climatique.

Ce sujet est coeur des préoccupations dans le marais Poitevin. Les projet de bassines font l'objet d'une vive opposition. Elles retiennent l'eau et assèchent les sols, au profit d'une agriculture productiviste intensive, en totale incohérence avec notre époque.

Aussi, il est inimaginable, face aux menaces de rétention d'eau, de bassines, ou d'assèchement des sols, que l'établissement public du marais poitevin, deuxième zone humide de France, se voie ainsi diminué de 57% de ses financements publics. Cet opérateur s'avère plus que jamais indispensable. Il nous faut à tout prix encourager une gestion collective de l'eau, bien commun le plus essentiel à la vie. Nous devons sortir du modèle productiviste qui la gaspille au profit d'intérêts financiers résultants d'une surproduction agricole de masse.

Nous proposons donc de ponctionner 1 000 000€ à l'action 52 Transportaérien du programme 203 Infrastructures et services de transports pour abonder l'action n°07 ""Gestion des milieux et biodiversité"" du programme 113 Paysages, Eau et Biodiversité à destination de l'EPMP.